

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
MAIRIE d'HEROUVILLE

☎ 01 34 66 54 31

Fax 01 34 66 20 39

Mail : mairie@herouville-en-vexin.net

CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE
Séance du lundi 7 Avril 2014

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 7 Avril 2014 à 20 Heures 30 Minutes,

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents: M. BAERT, M. LECOMTE, Mme CAPRON, Mme RENAUD, M. COUBRICHE, M. LE LAY, Mme HUGO-TRANZER, M. PIERRAT, M. BARDOUIL, M. DESCAMPS, Mme COLLAS, M. CHAUVIN, M. CHANTEPIE, Mme GOMBERT.

Absent excusé: M. LEBECQ.

Secrétaire de séance : Mme Céline CAPRON.

Monsieur le Maire inaugure la première séance du conseil Municipal de la nouvelle mandature et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui viennent d'être élus.

I – ELECTION des REPRESENTANTS du Conseil Municipal aux différents Syndicats départementaux et intercommunaux.

Après appel des candidatures :

A. Syndicat des eaux d'Ennery, Hérouville, Livilliers

Sont élus :

- Monsieur CHAUVIN Philippe,
- Monsieur CHANTEPIE Alain,
- Monsieur BARDOUIL Gérard.

B. S.I.A.R.P. (Syndicat d'Assainissement Région de Pontoise)

Sont élus :

- Monsieur CHANTEPIE Alain,
- Monsieur CHAUVIN Philippe.

C. Syndicat mixte pour la gestion de la FOURRRIERE ANIMALE du Val d'Oise

Sont élus :

- Monsieur LECOMTE Patrick (délégué titulaire),
- Madame CAPRON Céline.

D. Syndicat départemental d'électricité, gaz et télécommunications du Val d'Oise

Sont élus :

- Monsieur CHAUVIN Philippe, (délégué titulaire),
- Monsieur LE LAY Jean-François (délégué suppléant).

E. Syndicat Intercommunal d'Intérêt scolaire de Génicourt, Hérouville, Livilliers (S.I.I.S.).

Sont élus :

- Monsieur BAERT Eric,
- Madame COLLAS Martine,
- Madame CAPRON Céline.

F. Syndicat Intercommunal de transport d'élèves des secteurs scolaires de l'Isle Adam/Beaumont (S.I.T.E.)

Sont élus :

- Monsieur BAERT Eric,
- Madame CAPRON Céline.

G. PARC NATUREL REGIONAL du Vexin Français (P.N.R.)

Sont élus :

- Madame GOMBERT Patricia,
- Monsieur COUBRICHE Christian.

H Le S.M.I.R.T.O.M. (Syndicat de ramassage et de traitement des ordures ménagères)

Sont élus :

- Monsieur LE LAY Jean-François,
- Monsieur LEBECQ Jacques.

I. Le C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale).

Sont élus :

- Monsieur Eric BAERT, Président,
- Madame Christine HUGO-TRANZER,
- Madame Martine COLLAS,
- Madame Marie-France RENAUD.

2 membres extérieurs seront désignés ultérieurement

J. Le C.A.V.S. (Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron)

Sont élus :

- Madame COLLAS Martine,
- Monsieur CHAUVIN Philippe,
- Monsieur BAERT Eric.

K. Le Conseiller Municipal en charge des questions défense :

Est élu :

- Monsieur Gérard BARDOUIL.

L. L'A.S.I.M.P.A.D. (Association de soins infirmiers pour le maintien des personnes âgées à domicile)

Est désignée :

- Madame Christine TRANZER.

M. Le C.N.A.S. (Comité National d'action sociale pour le personnel territorial) :

- Madame COLLAS Martine est désignée déléguée communale.

N. LES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES :

- **COMMISSION ELECTORALE :**

Sont désignés :

- Madame RENAUD Marie-France,
- Monsieur BAERT Eric,
- Monsieur DESCAMPS Alexis,
- Madame CAPRON Céline,
- Monsieur PIERRAT Jean-Marie,
- Monsieur FALEMPIN Gilles (membre extérieur).

➤ **COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :**

Sont désignés :

- Monsieur COUBRICHE Christian,
- Monsieur CHANTEPIE Alain,
- Monsieur CHAUVIN Philippe,
- Madame RENAUD Marie-France,
- Monsieur LE LAY Jean-François,
- Monsieur BAERT Eric,
- Monsieur DESCAMPS Alexis,
- Madame COLLAS Martine,
- Monsieur LECOMTE Patrick,
- Madame CAPRON Céline,
- Madame GOMBERT Patricia,
- Monsieur FALEMPIN Gilles (membre extérieur).

Les autres membres extérieurs seront désignés ultérieurement.

II - CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Monsieur le Maire propose de constituer les commissions municipales suivantes :

1. Commission des finances budget et personnel :

- a) Monsieur CHAUVIN Philippe, rapporteur,
- b) Madame GOMBERT Patricia,
- c) Monsieur DESCAMPS Alexis,
- d) Monsieur CHANTEPIE Alain,
- e) Madame COLLAS Martine,
- f) Monsieur LEBECQ Jacques,
- g) Monsieur BAERT Eric.

2. Commission de la Communication :

- a. Monsieur PIERRAT Jean-Marie, rapporteur,
- b. Monsieur BARDOUIL Gérard,
- c. Monsieur LECOMTE Patrick,
- d. Madame RENAUD Marie-France,
- e. Monsieur LE LAY Jean-François,
- f. Monsieur BAERT Eric.

3. Commission de l'environnement

- a. Monsieur LE LAY Jean-François,
- b. Madame HUGO-TRANZER Christine,

- c. Madame GOMBERT Patricia,
- d. Madame RENAUD Marie-France,
- e. Madame CAPRON Céline,
- f. Monsieur PIERRAT Jean-Marie.

III - INDEMNITES du MAIRE et des ADJOINTS.

Les membres du Conseil Municipal,

- Vu les textes en vigueur,
- Vu la strate de notre commune,
- Vu la valeur de l'indice brut 1015 depuis le 1^{er} juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décident d'allouer à compter du 1^{er} avril 2014 et pour toute la durée du présent mandat électoral, une indemnité de fonction suivant les barèmes fixés par les textes en vigueur, à Monsieur le Maire et à Messieurs les quatre adjoints qui viennent d'être élus.

IV - DEMANDE de l'HONORARIAT pour Monsieur Dominique GERNAY.

Monsieur le Maire, après avoir souligné le dévouement et les compétences dont a fait preuve Monsieur Dominique Gernay dans l'exercice de ses fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal pendant les 31 années qui viennent de s'écouler, propose que la distinction de Maire honoraire lui soit conférée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Préfet du Val d'Oise de conférer à Monsieur Dominique Gernay la distinction de Maire-honoraire de la commune.

V - CONTRATS COMMUNAUX : Délégation de signature à Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner à Monsieur le Maire à compter de ce jour et jusqu'à la fin de son mandat, délégation de signature pour tous les contrats récurrents nécessaires à la bonne marche des services :

- Contrat de maintenance, entretien des matériels et des réseaux communaux, etc...
- Les baux de location (matériel, outillage),
- Les contrats d'assurance,
- Les contrats de fournitures (gaz, conductibles, fuel, etc.).

VI - VOTE des TAUX D'IMPOSITION 2014.

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressé par la Direction des Services Fiscaux du Val d'Oise pour l'année 2014 (état 1259 M).

Monsieur le Maire propose de ne pas toucher aux taux d'imposition cette année.

Le Conseil Municipal,

L'exposé de son Maire entendu,

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'exercice en cours et qui se décomposent comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.28%
- Taxe foncier bâti : 9.93 %

- Taxe foncier non bâti : 29.95 %.

VII - BUDGET PRIMITIF 2014 : Décision modificative n° 1.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote du budget primitif qui a eu lieu le 3 mars dernier. A cette date la Mairie n'avait pas encore reçu l'état 1259 M notifiant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Le montant qui a été voté au BP à l'article R 73111 (taxes foncières et d'habitation, contributions directes) est de **205 800 €**.

Compte tenu qu'il a été décidé ne pas modifier pour cette année les taux d'imposition, le montant du produit fiscal attendu est de **200 481 €**, soit une différence de - **5 319 €** avec le montant déjà voté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le budget comme suit :

RECETTES article 73111 : - 5 319 €.

DEPENSES article 60632 - 2 000 €

Article 60633 - 1 319 €

Article 61523 - 2 000 € (total = 5 319 €).

VIII - INDEMNITE de CONSEIL à Monsieur le Receveur Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 5 voix contre, votent le principe du versement d'une indemnité de conseil à Monsieur le receveur municipal pendant toute la durée du mandat.

IX - QUESTIONS DIVERSES :

- a) **La bourse aux plantes** : elle devait avoir lieu le 26 avril, mais pour des raisons d'organisation, celle-ci est reportée au samedi 4 octobre prochain.
- b) **Comité des fêtes** : l'assemblée générale est fixée au 25 avril à 20 heures 30 en mairie.
- c) **Cérémonie commémorant du 8 mai 1945** : Monsieur le maire ne prévoit pas de modification. Il déposera une gerbe au monument aux morts en compagnie du 1^{er} adjoint.
- d) **Les rythmes du conseil municipal** : maintenus dans la cadence actuelle, c'est à dire une séance par mois fixée, sauf cas exceptionnel, au 1^{er} lundi de chaque mois (pas de conseil au mois d'Août).
- e) **La fête du village et le feu de la Saint Jean** : fixée au 21 juin prochain.
- f) **La fête cantonale** : Le Conseil Municipal propose qu'elle ait lieu cette année à Hérouville (terrain face au château) le 14 septembre. Une réunion est prévue mercredi 9 avril en mairie d'Hérouville.
- g) **Le planning de la « maison du village »** : celui-ci circule parmi les membres du conseil. On recherche actuellement une autre formule pour l'ouverture pendant les week-ends.
- h) **L'envoi des convocations et des comptes-rendus du conseil municipal** : seront effectués par mail avec retour d'un accusé de réception des destinataires.
- i) **Les élections européennes** : elles auront lieu le 25 mai prochain (le planning sera constitué à la séance du mois de mai)
- j) **L'étalement des piles du clocher** : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur l'Architecte en chef des monuments historiques à notre demande d'alléger les étalements des piles du clocher. Celui-ci juge « particulièrement imprudent » d'envisager actuellement la dépose des étalements.
- k) **Concours de l'épouvantail** : Monsieur le Maire indique que l'école maternelle a remporté cette année le 1^{er} prix (300 €).

- l) Le site internet : il est toujours en cours ; implication de l'union des Maires.
- m) Changement du photocopieur : plusieurs concessionnaires ont été consultés. Les devis sont à l'étude.
- n) Achat de matériel de protection pour les employés du service technique : à l'étude.
- o) Achat d'un nouveau bureau pour Monsieur le Maire : on attend la livraison prochaine.
- p) Les incivilités dans le village : Monsieur Bardouil signale une recrudescence des actes délictueux.
- q) Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 5 Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 40 mn.

**Le Maire,
Eric BAERT.**